



Misery-Courtion

Bulletin communal

N° 108 • novembre 2016



www.misery-courtion.ch

Photo de la page de couverture :

La brocante de Misery-Courtion des 24 et 25 septembre 2016 a eu un magnifique succès. C'était la dixième édition de cette importante et sympathique manifestation, organisée de main de maître par M. André Bopp et Mme Geneviève Dürst. Le Conseil communal les remercie chaleureusement.

Après ces 10 années de bons et loyaux services, M. Bopp et Mme Dürst souhaitent remettre l'organisation de la Brocante à une des sociétés locales ou à une personne ou groupe de personnes de la commune. A ce propos, un message est diffusé dans les pages du présent bulletin communal.

Sommaire :

• Convocation à l'assemblée communale du lundi 12 décembre 2016

- Résumé des budgets 2017 de fonctionnement et des investissements**
- Modification des statuts du Réseau de santé du Lac (RSL)**
- Nouveau secrétaire communal**
- Ramassage des déchets encombrants : dates pour 2017**
- Lavage des voitures**
- Approvisionnement et qualité de l'eau potable en 2016**
- Brocante de Misery**
- Vente de sapins de Noël**
- Place d'apprentissage de forestier-bûcheron auprès de la Corporation forestière du Haut-Lac (CFHL)**
- Fermeture du secrétariat communal entre Noël et Nouvel-An**
- Calendrier de l'Intersociétés**
- Annonces des groupements et sociétés**
- Horaires du bureau communal et de la déchetterie**

CONVOCAATION

à l'assemblée communale du lundi 12 décembre 2016, à 20h00

Les citoyennes et citoyens actifs de la Commune de Misery-Courtion sont convoqués en assemblée communale le lundi 12 décembre 2016, à **20h00**, à la halle du centre communal de Misery.

L'assemblée communale sera précédée, **dès 19h00**, de la présentation des nouvelles machines de l'édilité sur la place du centre communal.

Tractanda :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2016

Le procès-verbal ne sera pas lu, mais peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture, dans les dix jours qui précèdent l'assemblée ou sur notre site internet www.misery-courtion.ch

2. Modification des statuts du Réseau de santé du Lac (RSL)

3. Budget 2017 :

- a) Budget de fonctionnement

- b) Budget des investissements

- 1) Remaniement parcellaire simplifié – 6^e étape, et crédit y relatif
- 2) Déchetterie – agrandissement de la place en enrobé et du dallage, création d'un séparateur d'hydrocarbure, réfection du caniveau et remplacement de la grille, pose de deux luminaires, et crédit y relatif
- 3) Participation communale pour la construction du nouveau centre forestier, et crédit y relatif
- 4) Aménagements routiers à Cournillens, 2^e étape, et crédit y relatif
- 5) Rénovations et nouvelles constructions pour les homes du Réseau Santé Lac, et crédit y relatif

- 6) Déplacement d'un collecteur au lotissement Les Saules à Misery, et crédit y relatif

c) Rapports de la commission financière

4. Divers

Tous les documents relatifs aux objets traités durant l'assemblée peuvent être consultés au bureau communal, pendant les heures d'ouverture au public, dans les 10 jours précédant l'assemblée. En outre, un résumé des budgets de fonctionnement et des investissements soumis à l'approbation de l'assemblée communale est inséré dans le présent bulletin communal, ainsi que les modifications des statuts du RSL qui doivent être adoptées par l'assemblée.

L'assemblée communale est l'organe de décision de la commune. Les citoyennes et citoyens ainsi que les autres ayant-droits, en participant aux décisions qui y sont prises, soutiennent ou sanctionnent les propositions du Conseil communal. Ils ont la possibilité de participer aux débats et d'y apporter des propositions. Par leur présence et leur participation aux décisions, ils donnent au Conseil communal les lignes directrices dans les nombreux travaux qui lui sont confiés.

Vous l'avez compris : votre avis est important et précieux. Ainsi, nous comptons sur votre présence lors de la prochaine assemblée communale.

Le Conseil communal se réjouit de vous rencontrer à cette occasion.

Le Conseil communal

Récapitulation du budget de fonctionnement 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Administration	791'249.25	341'071.00	888'500.00	349'000.00	955'180.00	355'600.00
Ordre public	177'075.00	32'172.40	183'050.00	35'700.00	184'900.00	41'700.00
Enseignement et formation	2'485'297.85	571'032.90	2'538'995.00	620'435.00	2'676.330.00	607'370.00
Culte, culture et loisirs	84'564.60	475.00	94'430.00	500.00	94'930.00	400.00
Santé	501'346.00	24'183.45	486'500.00	10'000.00	527'300.00	10'000.00
Affaires sociales	818'884.70	58'571.85	757'000.00	15'000.00	803'850.00	13'000.00
Transports et communications	366'085.95	18'664.90	408'030.00	12'000.00	381'750.00	12'000.00
Protection et aménagement de l'environnement	801'669.65	713'039.25	819'930.00	704'500.00	905'420.00	778'500.00
Economie	105'428.80	1'304.65	117'360.00	1'160.00	118'360.00	1'160.00
Finances et impôts	1'372'429.95	5'749'021.50	729'802.00	5'342'522.00	685'658.00	5'523'665.00
TOTAUX FONCTIONNEMENT	7'504'031.75	7'509'536.90	7'023'597.00	7'090'817.00	7'333.678.00	7'343'395.00
Excédent de produit / charges de fonctionnement	5'505.15		67'220.00		9'717.00	

Récapitulation du budget d'investissements 2017

	Comptes 2015		Budget 2016		Budget 2017	
	Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
Ordre public	700.00	160'000.00				
Enseignement et formation			200'000.00		211'000.00	
Culte, culture et loisirs			50'000.00		27'000.00	
Santé	299'502.30		80'000.00		420'000.00	
Affaires sociales			90'000.00			
Transports et communications	72'608.80		3'306'000.00		4'142'800.00	
Protection et aménagement de l'environnement	107'470.40	164'047.00	939'700.00	110'000.00	1'063'900.00	110'000.00
Economie	263'645.30		160'000.00		446'000.00	
Finances et impôts	51'916.00		170'000.00		110'000.00	
TOTAUX INVESTISSEMENTS	795'842.80	324'047.00	4'995'700.00	110'000.00	6'420'700.00	110'000.00
Excédent de produit / charges d'investissements		471'795.80		4'885'700.00		6'310'700.00

Réseau Santé Lac
Assemblées des délégués du 16 juin et 13 octobre 2016



Approbation des modifications des statuts

Suite à des modifications de la Loi sur les Communes et aux fusions de communes dans le district du Lac, les délégués du Réseau Santé du Lac ont accepté les modifications suivantes des statuts. D'une part pour réduire la charge des délégués et d'autres part pour répondre aux souhaits des communes pour la composition du comité.

La loi sur les communes permet dorénavant à un seul délégué d'une commune de réunir plus que 5 voix sur soi, ce qui signifie que ce n'est plus nécessaire que plusieurs délégués d'une commune participent aux assemblées des délégués. Cette modification de la loi est reprise dans l'article 11 modifié des statuts.

L'article 18 modifié est le résultat d'un échange et des discussions avec les communes, sous quelle forme les grandes et petites communes doivent à l'avenir être représentées au sein du comité. La présente formulation détaillée reflète ainsi la solution trouvée avec les communes.

Au nom du Réseau Santé du Lac, nous prions les Assemblées communales des communes du district du Lac ainsi que le Conseil général de la ville de Morat d'accepter les modifications des statuts.

1. Les statuts du Réseau Santé Lac du 7 mars 2008 seront modifiés comme suit:

ancien	nouveau
Art. 11 Composition, droit de vote ...	Art. 11 Composition, droit de vote ...
⁵ Chaque délégué a droit à une voix au moins et à cinq au plus. Le Conseil communal fixe le nombre de voix de ses délégués lors de la nomination de ceux-ci. ...	⁵ Chaque délégué a droit à une voix au moins et la totalité des voix de sa commune au plus. Le Conseil communal fixe le nombre de voix de ses délégués lors de la nomination de ceux-ci. ...

ancien	nouveau
<p>Art. 18 Composition et constitution</p> <p>...</p> <p>²Toutes les régions ainsi que les langues officielles doivent être équitablement représentées au sein du comité de direction du Réseau. Aucune commune membre ne peut y être représentée par plus de deux membres.</p> <p>...</p>	<p>Art. 18 Composition et constitution</p> <p>...</p> <p>²Toutes les régions ainsi que les langues officielles doivent être équitablement représentées au sein du comité de direction du Réseau. Aucune commune membre ne peut y être représentée par plus de deux membres. Les communes ont droit à 8 représentants au comité selon la répartition régionale suivante : un siège pour chaque commune centre (Courtepin, Gurmels avec Kleinbödingen, Kerzers avec Fräschels, Mont-Vully et Morat), un siège pour les autres communes du centre régional et Greng (Courgevaux, Greng, Meyriez, Muntelier), un siège pour les autres communes germanophones (Galmiz, Gempenach, Ried, Ulmiz) et un siège pour les autres communes du Haut-Lac français (Cressier, Misy-Courtion). Une commune ou région peut renoncer à son droit, soit sans se faire remplacer, soit en faveur d'une autre commune ou région. Toutefois, aucune commune ne peut être représentée au comité par plus de 2 représentants. Le président du comité, le président de l'assemblée des délégués et d'éventuels spécialistes ne sont pas considérés comme des représentants d'une commune.</p> <p>...</p>

2. Ces modifications des statuts doivent être approuvées par les trois quarts des communes, dont la population légale doit en outre être supérieure aux trois quarts de la population légale de toutes les communes membres de l'association.

3. Elles entrent en vigueur au 1^{er} juillet 2016, sous réserve de l'approbation par les communes membres conformément au ch. 2 ainsi que de l'approbation par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

Morat, 1^{er} novembre 2016
Assemblée des délégués du Réseau de santé du Lac

Secrétariat communal

Départ de Romain Zahno

Après 20 ans au service de notre commune en tant que secrétaire communal, M. Romain Zahno a décidé de mettre un terme à son activité pour la fin février 2017.

Arrivé en janvier 1997, Romain Zahno a participé à toute l'évolution de notre commune. Assurément, une fusion, ce n'est pas de tout repos. Les règlements, conventions, procès-verbaux et j'en passe, n'ont plus de secret pour lui. Aujourd'hui, c'est un peu la mémoire de notre commune qui s'en va. Dès son entrée en fonction, il a fait preuve d'un dévouement sans compter. Toujours conciliant, ouvert et de bon conseil, il a durant toutes ces années su jongler avec la valse des conseillers, les collaborateurs et la population. Son humanité et surtout son sens de l'humour étaient très appréciés.

Au nom du Conseil communal et de toute la population, nous remercions sincèrement Romain Zahno pour son engagement de tous les instants, sa disponibilité et son sens profond du service public, choses qu'il a su cultiver durant ces 20 années. Nous lui souhaitons dès lors plein succès pour ses projets futurs.

Le Conseil communal

Nouveau secrétaire communal

Engagement de M. Olivier Simonet

Afin de remplacer M. Romain Zahno, qui quitte sa fonction de secrétaire communal à fin février 2017, le Conseil communal a organisé une mise au concours du poste à repourvoir. Plusieurs auditions ont eu lieu dans le but de s'assurer du bon choix parmi les candidats.

Au terme de cette procédure, le Conseil communal a engagé M. Olivier Simonet, qui réside à Villarepos. Ses nombreuses compétences, tant au niveau administratif que technique, lui permettront de faire face aux tâches très variées qui sont dévolues au secrétaire communal.

Le Conseil communal, ainsi que ses futures collègues de l'administration, souhaitent à M. Olivier Simonet la bienvenue au sein de l'administration communale.

Le Conseil communal

Ramassage des déchets encombrants

Dates pour 2017 (également accessibles sur notre site internet) :

lundi 9 janvier (2^e lundi du mois)

lundi 6 février

lundi 6 mars

lundi 3 avril

lundi 1^{er} mai

lundi 12 juin (2^e lundi du mois)

lundi 3 juillet

lundi 7 août

lundi 4 septembre

lundi 2 octobre

lundi 6 novembre

lundi 4 décembre

Les déchets encombrants sont constitués de tous les déchets qui peuvent être brûlés, trop grands pour être déposés dans un sac officiel de 60 litres et ne figurant pas sur la liste ci-dessous :

Ne sont pas acceptés aux déchets encombrants :

- ☞ sacs noirs, sacs en papier, cartons et autres emballages contenant des déchets
- ☞ ferraille, pneus, batteries
- ☞ appareils ménagers, électroniques, d'informatique, luminaires, ainsi que tous les autres déchets recyclables
- ☞ déchets de chantier, peinture et autres déchets spéciaux

Nous vous rappelons que les objets encombrants ne doivent pas être déposés avant la veille de la date du ramassage.

Lors de ces ramassages, des contrôles sont effectués et les contrevenants sont dénoncés.

Lavage des voitures privées

Ayant constaté plusieurs cas de lavages de voitures privées devant la maison, nous devons rappeler que pour des raisons évidentes de protection de l'environnement, de tels procédés sont à proscrire.

En effet, les eaux usées ainsi créées, contenant des produits de nettoyage et des graisses, sont évacuées par les canalisations d'eaux claires et terminent leur cheminement dans les ruisseaux.

Nous prions les propriétaires de véhicules de laver leurs voitures aux endroits prévus à cet effet, soit dans les garages de la région. Les entreprises proposant un tel service ont en effet l'obligation de traiter leurs eaux usées dans les règles de l'art, évitant ainsi toute pollution.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Approvisionnement et qualité de l'eau potable – année 2016

Bases légales

L'article 5 de l'ordonnance du DFI sur l'eau potable, l'eau de source et l'eau minérale du 23 novembre 2005 indique que tout distributeur d'eau potable doit informer les consommateurs de la qualité de l'eau distribuée au moins une fois par année, de manière exhaustive. L'information se rapporte à **l'eau potable du réseau**.

Approvisionnement

L'eau de notre réseau est une eau mélangée, à savoir qu'elle provient en partie de sources (par exemple Combéru) et de la nappe phréatique (Vossaine). La qualité générale de l'eau nous permet de renoncer à tout traitement chimique.

Les travaux de réhabilitation de la source de La Lorge sont terminés et la nouvelle STAP (station de pompage) a été mise en fonction. L'eau de La Lorge contient à ce jour un taux de nitrates suffisamment bas pour être mélangée dans le réservoir, aux eaux provenant d'autres points de pompage, Ainsi, l'eau de consommation présente un taux de nitrates suffisamment bas.

Le fait de bénéficier de plusieurs points de prélèvement (nappe phréatique et sources), nous permet une bonne gestion et un bon niveau de sécurité de l'approvisionnement en eau de la commune.

En outre, depuis l'année 2015, la sécurité et la qualité de notre eau sont renforcées par un traitement par UV (aucun apport chimique).



Dureté de l'eau

La dureté de l'eau est une mesure de la teneur en alcalino-terreux (calcium et magnésium dans nos régions). Il est d'usage d'exprimer la dureté en degrés français (°F). Un degré français correspond à 10 mg de carbonate de calcium et magnésium (calcaire) par litre d'eau. L'unité légale en vigueur au Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) est la millimole par litre d'eau (mmol/l). 1 degré français correspond à 0,1 mmol (calcium et magnésium) par litre.

La dureté de l'eau de notre réseau est de **3,4 mmol/l (ou 34 °F)**. Pour notre commune, voir ci-dessous la ligne mise en évidence. Le tableau donne une indication pour les ménages, notamment en ce qui concerne le réglage des appareils ménagers.

<u>Dureté en mmol/l lessive</u>	<u>Dureté en °F</u>	<u>Appréciation</u>	<u>Dosage de poudre</u>
0 – 0.7	0 – 7	très douce	- - -
0.7 – 1.5	7 – 15	douce	- -
1.5 – 2.5	15 – 25	moyennement douce	-
2.5 – 3.2	25 – 32	assez dure	+
3.2 – 4.2	32 – 42	dure	++
+ de 4.2	+ de 42	très dure	+++

Rapport d'analyse du SAAV

Objet : eau potable de la commune (l'eau du réseau communal, ainsi que l'eau de sources privées alimentant un lieu public).

Nous indiquons dans le tableau ci-après les valeurs en nitrates ainsi que la microbiologie (germes aérobies mésoph. et escherichia coli – matières fécales) :

Résultats :

(les valeurs entre parenthèses représentent les valeurs de tolérance maximale)

	<u>Dates</u>	<u>Nitrates</u> (40 mg/l)	<u>Germes</u> (300 UFC/ml)	<u>Escherichia</u> (0 UFC/100ml)
Eau du réseau communal : Source Combéru	07.04.2016 19.10.2016	24 ---	1 0	0 0
Eau du réseau communal : Vossaine	07.04.2016 19.10.2016	14 ---	0 0	0 0
Eau du réseau communal : La Lorge bras I et II	07.04.2016 19.10.2016	43 ---	1 0	0 0
Eau du réseau communal : Ecole de Courtion	07.04.2016 27.07.2016 16.10.2016	24 --- ---	5 0 0	0 0 0
Eau du réseau communal : Conduite refoulement	16.10.2016	---	0	0
Eau du réseau communal : Restaurant de Misery	07.04.2016 19.10.2016	22 ---	4 2	0 0

Le secrétariat communal reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Brocante de Misery

La dernière Brocante de Misery a eu lieu les 24 et 25 septembre 2016. C'était la dixième édition de cette importante manifestation, organisée chaque année par M. André Bopp et Mme Genevière Dürst.

Après ces 10 années de bons et loyaux services, M. Bopp et Mme Dürst souhaitent remettre l'organisation de la Brocante à une des sociétés locales ou à une personne ou groupe de personnes de la commune. Ils restent volontiers disponibles pour transmettre toutes les informations relatives à l'organisation de la manifestation.

Le Conseil communal espère vivement que M. Bopp et Mme Dürst trouveront à qui remettre l'organisation de la Brocante de Misery, sans quoi cette belle manifestation n'existera plus, ce qui serait fort regrettable.

Le Conseil communal tient à remercier très chaleureusement M. Bopp et Mme Dürst qui étaient les initiateurs de la Brocante et qui ont su, au fil des années, lui donner une importance telle qu'elle a été rapidement connue bien au-delà de notre commune.

Toutes personnes ou sociétés intéressées à reprendre l'organisation de la Brocante de Misery peuvent s'adresser directement à M. André Bopp (026 475 26 85).

Sapins de Noël

La vente des sapins de Noël aura lieu cette année le

samedi 17 décembre 2016
de 11h00 à 12h00

sur la place du centre communal à Misery,

jusqu'à épuisement du stock.

Les sapins sont choisis sur place et sans réservation.

Prix :

Fr. 20.—, Fr. 25.—, Fr. 30.—

(selon la grandeur)



La Corporation forestière du Haut-Lac engage
UN APPRENTI FORESTIER-BÛCHERON
dès la mi-août 2017 pour la durée de l'apprentissage



IMPORTANT !!! *Un stage préprofessionnel dans notre entreprise est fortement recommandé*

- Des renseignements sur la profession sont disponibles sur le site www.codoc.ch et sur www.cfhl
- Pour le stage préprofessionnel et de plus amples informations, contactez Berset Laurent, garde-forestier.
- Les dossiers de postulations sont à envoyer jusqu'au 31 janvier 2017 à l'adresse suivante :

Corporation forestière du Haut-Lac
Route Principale 87
Berset Laurent, garde-forestier
1784 COURTAMAN

Calendrier de l'Intersociétés de Misery-Courtion

Date	Manifestation	Organisateur	Lieu
02-04.12.2016	Exposition de lapins femelles	Société Aviculture et cuniculture	Misery centre communal
11.12.2016	Noël des personnes âgées	Société de Tir 300 m, Courtion	Courtion Salle de paroisse
15.01.2017	Fête patronale et Concert apéritif	Paroisse de Courtion et La Lyre de Courtion	Courtion, église et salle de paroisse
11.02.2017	Soirée choucroute	Chœur Mixte St-Marcel	Courtion Salle de paroisse
08.04.2017	Concert annuel	La Lyre de Courtion	Misery Halle communale
16.04.2017	Concert apéritif	Chœur Mixte St-Marcel	Courtion Salle de paroisse
17.04.2017	Chasse aux œufs	Société d'aviculture Cournillens	Cournillens Ferme du Bonheur
29.04.2017	Mini-Céciliennes, Ass. Ste-Croix	Chœur Mixte St-Marcel	Granges-Paccot
02-04.06.2017	Giron des musiques du Lac		Cressier
04.06.2017	Semi-marathon	Association Semi-marathon	Courtepin
04.06.2017	1^{ère} Communion	Paroisse de Courtion	Eglise de Courtion
10.06.2017	Balade gourmande	Association Balade gourmande	Misery-Courtion
09-11.06.2017	Tir Fédéral en campagne	Fédération des tireurs du district du Lac	Gümmenen
24.06.2017	Fête de la musique	La Lyre de Courtion	Courtion

01.08.2017 Fête nationale	FC Misery-Courtion	à définir
03.09.2017 (nouvelle date) Inauguration de la restauration de la chapelle	Conseil de paroisse et Conseil communal	Chapelle de Courtion
07.10.2017 Confirmation	Paroisse de Courtion	Eglise de Courtion
17.12.2017 Noël des personnes âgées	Chœur Mixte St-Marcel	Courtion Salle de paroisse

Fermeture du secrétariat communal durant les Fêtes de fin d'année

Le secrétariat communal sera fermé

du lundi 26 décembre 2016
au dimanche 8 janvier 2017

Reprise de l'horaire normal dès le mardi 9 janvier 2017

Annonces des groupements et sociétés locales

Speeddating du bénévolat



Envie d'une activité bénévole?

Pas le temps de chercher?

Participez au speeddating du bénévolat

Trouvez le job bénévole rêvé en 7 mn!

Le mercredi 7 décembre 2016 dans la salle Grenette à Fribourg

Intéressé-e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch et inscrivez-vous
Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en oeuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte St. Nicolas de Flüe 2, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch

Chaperon Rouge :

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?
- Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une solution de garde d'urgence ?

N'hésitez pas à faire appel à notre service ! Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices CRS sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bons à savoir

- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !
- Pas de mission de moins de 3h

Baby-sitting :

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formé-e-s par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

BUREAU COMMUNAL – heures d’ouverture

<u>lundi</u>	<u>mardi</u>	<u>mercredi</u>	<u>jeudi</u>	<u>vendredi</u>
08h30 - 10h00	08h30 - 10h00	Fermé	08h30 – 10h00	08h30 - 10h00
16h00 - 18h00	16h00 - 18h00	Fermé	16h00 - 18h00	Fermé

téléphone: 026/475.18.87

téléfax: 026/475.18.88

courriel:

Secrétariat communal : secretariat@misery-courtion.ch

Caisse communale : finances@misery-courtion.ch

Site internet : www.misery-courtion.ch

DECHETTERIE – heures d’ouverture

Horaire d’été (du 1^{er} mars au 31 octobre)

Le mardi	après-midi	de	15h00	à	18h00
Le vendredi	après-midi	de	15h00	à	19h00
Le samedi	matin	de	10h00	à	12h00
Le samedi	après-midi	de	13h00	à	16h00

Horaire d’hiver (du 1er novembre au 28 février)

Le mardi	après-midi	de	14h00	à	16h00
Le samedi	matin	de	9h00	à	12h00

Contacts utiles:

Etat civil :	Morat	026 305 14 17
Service social :	Morat	026 670 20 38
Forestier intercom.:	Berset Laurent natel	026 684 14 35 079 301 38 00
Justice de paix :	Justice de paix du Cercle du Lac, Rathausgasse 6-8, 3280 Morat Courriel : jplac@fr.ch	026 305 86 60
Accueil familial de jour du district du Lac (Mamans de jour) :	Kibelac Carole Guillod carole.guillod@kibelac.org	079 897 66 15
Accueil extrascolaire :	Janique Jenny janique.jenny@kibelac.org	077 406 02 66
Centre de puériculture :	Bureau : Meylandstr. 19, 3280 Morat Courriel : mvbsee@bluewin.ch	026 670 72 72

Ambulance : *appel d'urgence* **144**

Centre toxicologie : **044 251 51 51**

Pompiers : *alarme:* **118**
commandant :
Pascal Joye **079 252 17 80**

commandant remplaçant :
Sébastien Ratzé **079 635 13 66**

Site internet : www.pompiers-hautlac.ch

Police : *alarme :* **117**
poste de police Courtepin **026 305 87 75**

*Le Conseil communal
et les employés communaux
vous souhaitent de
joyeuses Fêtes
de fin d'année*

*Meilleurs vœux
pour
l'an 2017*

